

n° 315
 07/03/2013

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par une source de Saint Marcel.

Périmètres de Protection

Le captage d'eau est protégé par une déclaration d'utilité publique.

Gestion du service de l'eau

La gestion est assurée par la C.A. des Portes de l'Eure.

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 1 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, un taux minimal de chlore doit être maintenu. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre gestionnaire du service de l'eau.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
 1 prélèvement effectué

TURBIDITE

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE

Tous les prélèvements sont conformes. Maximum : 0 NFU
 1 prélèvement effectué

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

EAU CALCAIRE

Moyenne : 31 °f Maximum : 32 °f
 Nombre de prélèvements : 2
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5mg/L.

EAU PEU FLUOREE

Teneur 0,16 mg/L
 1 prélèvement effectué
Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50mg/L.

EAU CONTENANT DES NITRATES

Moyenne : 32 mg/L
 Nombre de prélèvements : 2
L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

PESTICIDES

Le maximum réglementaire est 0,10µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES ANALYSES

Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé
 Teneur 0,03 µg/L (déséthylatrazine)
 1 prélèvement effectué

ALUMINIUM

Élément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200µg/L.

EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM

Teneur inférieure au seuil de détection
 1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.